



Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 04 novembre 2019 un règlement portant le numéro 2019-173.

Ce règlement 2019-173 amende le règlement d'urbanisme 2006-22 afin d'autoriser des usages trifamiliaux et multifamiliaux dans la zone H-108.

La MRC des Maskoutains a émis un certificat de conformité le 22 novembre 2019.

Le règlement 2019-173 est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 25 novembre 2019.

*Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*